

Archives départementales de la Haute-Savoie

LA BALME-DE-SILLINGY - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

N° 1. acte de décès
 Lan dix huit cent neuf, et le vingt neuf du mois d'avril a six heures du soir
 aux moulins, par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de
 de la Balme, la commune de la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc
 Canton d'Annecy, nord, municipalité de la Balme de Sillingy,
 sont comparus François Miffont et Claude Louis Goddet, le premier
 pere le second voisin du défunt, les quels ont déclaré que le vingt neuf avril
 sur les neufs du matin, et de cede Louis Miffont agé d'un mois et demy, né
 en la commune de la Balme de Sillingy, et domiciliés hameaux de la Balme de
 fils des vivants François Miffont et de Claire Magnier, et de cede Louis
 Miffont le vingt neuf avril sur les neufs heures du matin,
 dans le moulin de la Balme, arrondissement d'Annecy, les
 déclarant ont déclaré de savoir signé avec nous le presant
 acte de décès, après qu'il leur en a été fait lecture
 François Miffont
 Claude Louis Goddet Perrillat maire

N° 3. acte de décès
 Corsier, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 6. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt neuf du mois d'avril, a dix heures du
 matin par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la
 commune de la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord,
 municipalité de la Balme de Sillingy, sont comparus Battazaro Croche et Jean
 Terrier majeurs le premier mari le second a mi de la défunte, les quels ont
 déclaré que le vingt neuf avril sur les six heures du matin et de cede Jeanne
 Claudine Perrin agé de cinquante huit ans, née dans la commune de la Balme de
 Sillingy, domiciliés en la commune de mentonais Soudrie (Clermont) femme de son
 vivant de Battazaro Croche, fille des défunt Mauris Perrin et de Jacqueline
 Coupin, et de cede Jeanne Claudine Perrin le vingt neuf avril sur les six heures du
 matin dans la maison de Jean Terrier étant a la source, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 7. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 8. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 9. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 10. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 11. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 12. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire

N° 13. acte de décès
 Labalme, Lan mil huit cent neuf, et le vingt deux du mois de juin a dix heures du matin
 par-devant nous Joseph Perrillat maire officier de l'état civil de la commune de
 la Balme de Sillingy, Département du mont Blanc, Canton d'Annecy nord, municipalité
 de la Balme de Sillingy, sont comparus Louis Adamt et Joseph Adamt majeurs,
 fils du défunt, les quels ont déclaré que le vingt deux juin sur les deux heures
 du matin, et de cede Joseph Adamt leur pere agé de quarante huit ans, né et
 domiciliés en la commune de la Balme de Sillingy hameaux de Corsier, fils des
 défunt Louis Adamt et de Claudine Palever, et de cede Joseph Adamt le vingt
 deux juin sur les deux heures du matin dans leur maison a Corsier, arrondissement
 d'Annecy, les déclarant ont déclaré ne savoir signé le presant acte de décès,
 après qu'il leur en a été fait lecture
 Perrillat maire